

### COMMUNICATION AUX MEDIAS

# JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024

## LE TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT (TAS) OUVRIRA DEUX BUREAUX TEMPORAIRES A PARIS

Lausanne, 11 juin 2024 – Le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) se prépare à ouvrir deux bureaux temporaires à Paris pour les Jeux olympiques de Paris 2024 (les Jeux). Le premier, la Chambre ad hoc du TAS, résoudra les litiges juridiques qui surviendront pendant les Jeux. Ce tribunal temporaire a fonctionné lors de chaque édition des Jeux olympiques d'été et d'hiver depuis 1996, ainsi que lors d'autres événements sportifs majeurs. La Chambre ad hoc du TAS garantit un accès gratuit à des services de résolution des litiges de haute qualité, dans des délais compatibles avec le calendrier des compétitions, puisque les décisions peuvent être rendues dans les 24 heures en cas d'urgence.

Le deuxième bureau temporaire est destiné à la Chambre Anti-Dopage du TAS, qui statuera sur les questions liées au dopage pendant les Jeux. Cette structure, opérationnelle depuis les Jeux Olympiques de Rio 2016, traitera les potentiels cas de dopage qui lui seront soumis par le International Testing Agency (ITA) conformément aux règles antidopage du Comité International Olympique (CIO).

Les deux bureaux seront situés au sein du Tribunal Judiciaire de Paris dans le 17e arrondissement de Paris et fonctionneront du 16 juillet 2024 au 11 août 2024. Le TAS exprime sa gratitude au Tribunal Judiciaire de Paris et au Comité d'organisation de Paris 2024 pour la mise à disposition de ces locaux pour les opérations du TAS.

#### La Chambre Ad hoc:

Les règles de procédure applicables à la Chambre ad hoc du TAS sont disponibles sur le site internet du TAS : <a href="https://www.tas-cas.org/fr/arbitrage/chambres-ad-hoc.html">https://www.tas-cas.org/fr/arbitrage/chambres-ad-hoc.html</a>. La Chambre ad hoc sera composée comme suit :

Président : M. Michael Lenard OLY, USA Co-Présidente : Dr Elisabeth Steiner, Autriche Co-présidente : Mme Carole Malinvaud, France

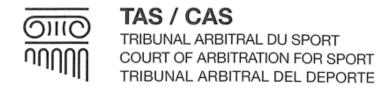
Arbitres présents à Paris (par ordre alphabétique) :

- Hon. Dr Annabelle Bennett AC SC, Australie

- Me Carine Dupeyron, France
- Me Laila El Shentenawi, Égypte
- Dr Hamid Gharavi, France/Iran
- Me Lars Hilliger, Danemark
- Prof. LU Song, Chine
- M. Roberto Moreno, Paraguay
- Philippe Sands KC, Royaume-Uni/France
- Mme Kristen Thorsness OLY, USA

Disponible à distance : Me Raphaëlle Favre Schnyder, Suisse Dr Heiner Kahlert, Allemagne

Dr Leanne O'Leary, Royaume-Uni/Nouvelle-Zélande



#### La Chambre Anti-Dopage:

La Chambre Anti-Dopage sera composée comme suit :

Président: M. Ivo Eusebio, Suisse

Président adjoint : M. David W. Rivkin, États-Unis

Arbitres (par ordre alphabétique):

- M. John Boultbee, Australie Disponible à distance :

 - Prof. Matt Mitten, États-Unis
- Juge Martina Spreitzer-Kropiunik, Autriche
- Prof. Jens Evald, Danemark/Nouvelle-Zélande M. Markus Manninen, Finlande

- Juge Mark Williams SC, Australie

Les Présidents de chambre et les arbitres sélectionnés pour participer à ces structures spéciales du TAS sont tous des avocats, des juges ou des professeurs expérimentés, spécialisés dans le droit du sport, les règlements antidopage et/ou l'arbitrage.